



ANNEXE 2 - ANNEXE FINANCIERE 2018-2019

ENGAGEMENT DES EQUIPES	SAISON 2017-2018	SAISON 2018-2019
Coupe du Val-d'Oise "Séniors" G et F (Séniors-CDM-Anciens-Vétérans)	16 €	20 €
Coupe du Val-d'Oise "Jeunes" G et F (U15/U16/U17/U18/U19)	16 €	18 €
Coupe du Comité "Séniors"		15 €
Coupe du Comité "Jeunes"		10 €
Coupe du Comité U12		0 €
Catégorie U6-U7-U8-U9	5,50 €	6,00 €
Catégorie U10/U11	7,50 €	8,00 €
Catégorie U12/U13	9,50 €	10,00 €
Catégorie U15 Futsal	10 €	10 €
Catégorie U16 F	10 €	10 €
Catégorie Séniors F et U 19F		12 €
AUTORISATIONS	SAISON 2017-2018	SAISON 2018-2019
Homologation d'un tournoi (par catégorie)	10 €	10 €
Défaut d'homologation d'un tournoi (par catégorie)	50 €	50 €
Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	150 €	150 €
AMENDES – PENALITES FINANCIERES	SAISON 2017-2018	SAISON 2018-2019
Licence manquante	10 €	10 €
Absence de saisie de résultat sur Foot club du club recevant (par Match)	5,50 €	6,00 €
Feuille de Match papier (retard, irrégulière, Etc.)	10 €	10 €
Non-utilisation Feuille de Match Informatisée (hors problème technique)	100 €	100 €
Non-Envoi Feuille de Match après une réclamation	32 €	32 €
Non-Envoi Feuille de Match après deux réclamations	52 €	52 €
Etablissement Feuille de Match de complaisance	180 €	300 €
Fraude	150 €	300 €
Inscription sur la Feuille de Match d'un licencié suspendu (par Match)	100 €	100 €
Inscription sur la Feuille de Match d'un licencié non admis à participer eu égard à son âge (ex : sur-classement non autorisé)	80 €	80 €
Inscription sur la Feuille de Match d'un non-licencié (joueur ou autre personne non licenciée)	120 €	120 €
Absence à l'Assemblée Générale du DVOF (par voix)	10 €	10 €
Non règlement d'un officiel désigné (par officiel)	46 €	50 €
Réserve/Réclamation/ Evocation fondée, club fautif	52 €	52 €
Annulation de l'engagement après parution des calendriers	102 €	102 €
Non-retour des trophées à la 1ère date butoir	50 €	50 €
Majoration amende si non-retour des trophées après dernière relance	155 €	160 €
Absence de délégué sur feuille de match (catégorie couverte)	20 €	20 €
Absence d'une Equipe/une personne aux réunions organisées par le DVOF (FMI ; Septembre ; Futsal ; Foot Féminin ; RPS; soirée des Lauréats ...)	50 €	50 €
Absence non excusée suite inscription sur une formation gratuite DVOF		50 €
Absence non excusée suite inscription sur une formation payante DVOF		Coût réel
Absence non excusée suite inscription manifestations DVOF (-48h)	50 €	50 €
Absence de Rapport suite demande d'une Commission/instruction	20 €	30 €
Absence Non Excusée devant une Commission (par personne)	20 €	20 €
Demande de Dérogation (demande non conforme)	20 €	20 €
Match remis (Arrêté Municipal sans liste des matches)	50 €	50 €
Non récupération des feuilles de Match	20 €	15 €
Non récupération d'un trophée/une récompense à date butoir	20 €	20 €
Participation aux frais d'envoi lettre recommandée avec AR	5 €	5 €
Infraction à la police des terrains - mis en barème disciplinaire	100 €	100 €

FRAIS DE DOSSIER	SAISON 2017-2018	SAISON 2018-2019
Réserves / Réclamations / Evocation	43,50 €	43,50 €
Club obtenant gain de cause (suite à réserve, ...) ; remboursement de :	43,50 €	43,50 €
Pénalité au Club suite procédure (réserve...) recevable sur le fond	53,50 €	53,50 €
Journal Numérique « 95 Foot Officiel »/technique/féminin	30 €	30 €
Appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes	64 €	64 €
Dossier mis en instruction (à la charge du/des clubs fautifs)	50 €	50 €

FRAIS DE PROCEDURE	SAISON 2017-2018	SAISON 2018-2019
Appel auprès de la Clon Départementale d'Appel, club/licencié fautif	125 €	125 €

FORFAITS (par championnat)	SAISON 2017-2018	SAISON 2018-2019
Séniors G et F : D1 / D2 / D3 => 1er Forfait	31 €	31 €
Séniors : D1 / D2 / D3 => 2ème Forfait	37,50 €	37,50 €
Séniors : D1 / D2 / D3 => 3ème forfait	41,50 €	41,50 €
Séniors : D1 / D2 / D3 => Forfait général	72 €	72 €
Séniors : D4 / D5 et Futsal (Compétition DVOF) => 1er Forfait	24 €	24 €
Séniors : D4 / D5 et Futsal (Compétition DVOF) => 2ème Forfait	27,50 €	27,50 €
Séniors : D4 / D5 et Futsal (Compétition DVOF) => 3ème Forfait	33,50 €	33,50 €
Séniors : D4 / D5 et Futsal (Compétition DVOF) => Forfait général	57 €	57 €
CDM, Anciens et Vétérans : D1 / D2 / D3 / D4 => 1er Forfait	31 €	31 €
CDM, Anciens et Vétérans : D1 / D2 / D3 / D4 => 2ème Forfait	37,50 €	37,50 €
CDM, Anciens et Vétérans : D1 / D2 / D3 / D4 => 3ème Forfait	41,50 €	41,50 €
CDM, Anciens et Vétérans : D1 / D2 / D3 / D4 => Forfait général	72 €	72 €
Jeunes : U15 / U17 / U19 => 1er Forfait	24 €	24 €
Jeunes : U15 / U17 / U19 => 2ème Forfait	27,50 €	27,50 €
Jeunes : U15 / U17 / U19 => 3ème Forfait	33,50 €	33,50 €
Jeunes : U15 / U17 / U19 => Forfait général	57 €	57 €

Le barème de l'amende est triplé pour les trois dernières rencontres de championnat (art. 23.9.1 RS). Cette mesure est applicable même pour le forfait avisé pour les trois dernières rencontres de championnat sauf dernière série (art. 23.9.2 RS)

FORFAITS (matches de coupe CVO et Comité)	SAISON 2017-2018	SAISON 2018-2019
Phase Elimatoire	24,50 €	25,00 €
Phase Finale (A compter des 1/8ème - forfait avisé ou non avisé)	112 €	115 €
Phase Finale (A compter des 1/4 - forfait avisé ou non avisé)		150 €
Phase Finale (A compter des 1/2 - forfait avisé ou non avisé)		200 €
Finale (forfait avisé ou non avisé)	315 €	400 €

OUVERTURE DE DOSSIER DISCIPLINAIRE	SAISON 2017-2018	SAISON 2018-2019
Par Exclusion et Incidents avant, pendant et après la rencontre	30 €	30 €
Par Avertissement	8 €	8 €
AMENDES ET PENALITES FINANCIERES (Garçons ou Filles) CATEGORIE U10-U11 / U12-U13 / U15 Futsal /	SAISON 2017-2018	SAISON 2018-2019
Absence club aux réunions d'information (PAR CATEGORIES)	50 €	50 €
Licence manquante	10 €	10 €
1er Forfait	7 €	7 €
2ème Forfait	10 €	10 €
3ème Forfait induisant un Forfait général	16 €	16 €
Forfait général	26 €	26 €
Absence Finales (excusée ou non excusée)	150 €	400 €
Absence non excusée sur centre de coupes	10 €	25 €
1ère relance Feuille de Match	5€	5€
2ème relance Feuille de Match	9€	9€
Non réception Feuille de Match après 2 relances au club accueil	12 €	15 €
Feuille de Match irrégulière	6 €	10 €
AMENDES ET PENALITES FINANCIERES (Garçons ou Filles) CATEGORIE U6/U7/U8/U9 par Equipe	SAISON 2017-2018	SAISON 2018-2019
Absence club aux réunions d'information (PAR CATEGORIES)	50 €	50 €
Licence manquante	10 €	10 €
Absence club à la Journée Nationale Débutants (non excusée)	75 €	75 €
Absence club à la JND (excusée à -48h de l'action)	75 €	50 €
Absence non excusée par équipe à un plateau	10 €	10 €
1ère relance Feuille de plateau	5€	5€
2ème relance Feuille de plateau	9€	9€
Non réception FM de plateau du centre accueil après 2 relances	12 €	15 €
Feuille de plateau irrégulière	6 €	10 €
1ère relance Feuille de présence	5€	5€
2ème relance Feuille de présence	9€	9€
Non réception Feuille de présence du centre accueil après 2 relances	12 €	15 €
Feuille de Présence irrégulière	6 €	10 €
STATUT DE L'ARBITRAGE – SANCTIONS FINANCIERES	SAISON 2017-2018	SAISON 2018-2019
1ère Saison d'Infraction (par arbitre manquant) => D1	120 €	120 €
1ère Saison d'Infraction (par arbitre manquant) => Championnats de Football d'entreprise et Féminins Régionaux	30 €	30 €
1ère Saison d'Infraction (par arbitre manquant) => Autres divisions de Districts	30 €	30 €
1ère Saison d'Infraction (par arbitre manquant) => Clubs qui n'engagent que des Equipes de jeunes	30 €	30 €

1ère Saison d'Infraction (par arbitre manquant)	30 €	30 €
=> Clubs qui n'engagent que des Equipes de Séniors, CDM		
1ère Saison d'Infraction (par arbitre manquant)	30 €	30 €
=> Clubs qui n'engagent que des Equipes de Vétérans, Anciens		
2ème Saison d'Infraction : Amendes Doubles		
3ème Saison d'Infraction : Amendes Triplées		
4ème Saison d'Infraction et suivantes : Amendes Quadruplées		
L'Amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 31 janvier.		
Au 1er juin les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matches, selon le barème applicable.		

INDEMNITES	SAISON 2017-2018	SAISON 2018-2019
Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-Assistants et arbitres de Club désignés officiellement, opérant pour le compte du DVOF		
Indemnités de déplacement		
=> Officiel	46 €	46 €
A ces frais de déplacement s'ajoute pour les arbitres une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation :		
- les Matches Séniors G et F / Anciens / CDM / U19	30€	30€
- les Matches U17	25€	25€
- les Finales Festivals Foot U13 et U13F	28€	28€
- les Matches U15	20€	20€
Indemnité de déplacement		
=> Officiel Futsal	46 €	46 €
A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (décision du Comité 18/07/2018 suite au principe du double arbitrage)	15 €	4 €
A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité de frais par journée complète d'une manifestation Futsal DVOF	22 €	22 €
Barème de remboursement des frais de déplacement opérant pour le compte du DVOF		
=> Délégués et observateurs	46 €	46 €
Barème de remboursement des frais de déplacement		
=> Accompagnateurs Arbitres	23 €	23 €
Barème de remboursement des frais de déplacement des membres de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives (CDTIS), opérant pour le compte du FAFA		
=> Membres de la CDTIS	23 €	23 €
Barème de remboursement des frais de déplacement des membres de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives (CDTIS), opérant pour le compte du DVOF		
	46 €	46 €